## Taxe d'accise

Au nom de nos membres, et dans l'intérêt de tous les Canadiens qui utilisent ou qui utiliseront le gaz naturel ou des sous-produits du gaz naturel en tant que source d'énergie, nous protestons contre l'imposition, annoncée dernièrement, de la taxe d'accise sur le gaz naturel.

Cette taxe d'accise touchera particulièrement durement les travailleurs à revenus faibles ou fixes, les ouvriers non spécialisés, les pensionnés et les agriculteurs qui sont moins que les autres capables d'absorber ces frais supplémentaires.

Monsieur l'Orateur, ne vaut-il pas la peine d'écouter ce que les représentants des coopératives gazifères de l'Alberta ont à dire? Ou ce qu'ont à dire les membres de la Chambre de Commerce de l'Alberta, qui ont soumis un mémoire allant dans le même sens? Ce sont les porte-parole d'associations sérieuses, modérées et productives de notre pays qui veulent que le Canada entre dans une ère de production élevée, ce dont nous sommes capables et ce qu'il nous faut réaliser si nous voulons accéder à l'autonomie énergétique d'ici l'an 2000. J'ai déjà perdu espoir que nous l'atteignions d'ici 1990. Ces gens demandent, et avec raison, pourquoi les ressources de l'Alberta sont taxées alors que d'autres, comme l'or, l'uranium et l'énergie hydro-électrique, que l'on trouve dans d'autres provinces, ne le sont pas? C'est une question à laquelle j'aimerais que certains ministériels répondent ce soir. Je voudrais savoir pourquoi le gouvernement est tellement déterminé à nationaliser l'industrie du pétrole. Nous voyons ce même esprit à l'œuvre dans les efforts de mainmise du gouvernement sur la CDC et il imprègne un grand nombre de ses politiques.

Nous autres, Albertains, monsieur l'Orateur, voulons contribuer pleinement à l'essor de notre pays. Le premier ministre, qui accorde en ce moment une certaine attention aux problèmes du dialogue Nord-Sud, ne va pas réussir à faire grandchose dans ce domaine s'il n'est pas capable de résoudre certaines des tensions Est-Ouest dans notre propre pays. Il convient que notre gouvernement prête attention de façon beaucoup plus sérieuse à ces difficultés et qu'il tienne compte des voix responsables de ceux qui lui demandent de s'employer à développer notre pays et à permettre à chaque région de participer à part entière, pour que nous puissions œuvrer ensemble dans un monde qui a besoin de notre capacité de production. Il est mauvais que les faillites aient augmenté en une année de 300 p. 100 en Alberta, province qui est censée avoir l'une des économies les plus dynamiques de notre pays. La décision de l'Alberta de réduire la production pétrolière a des répercussions néfastes sur le secteur secondaire et industriel de notre société.

Je vous fais remarquer, monsieur l'Orateur, que cet amalgame de mesures constitutionnelles, énergétiques et économiques mises en œuvre par le gouvernement, mesures qui se poursuivent ce soir avec la détermination dont le gouvernement fait preuve pour faire adopter le bill C-57, je vous fais donc remarquer que ces mesures sont destructives et qu'elles vont ruiner notre pays. Je ne souhaite pas voir le jour où mes enfants viendront me trouver dans quelques années en me disant: «Où étiez-vous quand ce qui est arrivé à notre pays était évident, que faisiez-vous de votre voix?» Eh bien, me voici, monsieur l'Orateur, je suis un des nombreux députés à la Chambre représentant des milliers de citoyens qui en ont assez de voir l'incurie qui existe dans notre pays. Ce gouvernement doit vraiment avoir signé un pacte avec l'enfer, car notre pays, croyez-moi, il l'envoie au diable ce soir!

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je vais être assez bref ce soir. Tout d'abord, à l'instar de

mon collègue, le député d'Edmonton-Sud (M. Roche), je veux m'adresser à l'orateur précédent, le député de Hamilton Mountain (M. Deans), qui a eu l'audace, la bravoure, le courage de s'en prendre aux banques, même s'il était absolument certain de ne rien risquer, car il n'y peut absolument rien. Ce faisant, il sait très bien qu'après avoir accordé son appui à ses amis d'en face, tout comme ses collègues, il y a environ un an, il ne pourra plus jamais y faire quoi que ce soit. Je veux aussi dire à mes collègues à ma gauche, aux fins du compte rendu, qu'ils ont eu l'occasion de maintenir au pouvoir un gouvernement qui sera intervenu pour tâcher de régler tous nos problèmes économiques, et qu'ils l'ont ratée.

Une voix: Vous défendiez Bouey, vous aussi.

M. Ellis: Et je m'attends à ce qu'ils continuent à la rater.

Je voudrais parler ce soir d'un tout petit aspect de ce bill dont il est question à la motion nº 9 inscrite au nom du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), que je remercie de l'avoir fait inscrire au Feuilleton. Nous en avons discuté lui et moi, et même s'il m'était impossible d'assister aux différentes réunions du comité, et je ne m'en cache pas, les bills fiscaux ne m'intéressent pas tellement. Ils ne me préoccupent pas vraiment, mais je m'intéresse particulièrement à cet article. Il a pour effet d'annuler la disposition relative aux exploitants de services aériens commerciaux qui leur permettait de déduire la taxe imposée sur l'essence d'aviation utilisée pendant les vols d'instruction de pilotes. Comme il l'a déjà fait dans le passé, là encore, monsieur l'Orateur, le gouvernement s'en prend à un très petit secteur de l'économie, à un groupe qui n'a que très peu de possibilités de se défendre parce qu'il n'est pas aussi important que les compagnies aériennes, les banques ou bien d'autres agents de l'économie. En fait, c'est un groupe qui comprend de très braves gens qui se soucient vivement de ce secteur de l'économie.

Les exploitants de services aériens commerciaux qui forment des pilotes craignent vivement qu'on minimise l'importance de cette formation comme en témoignent ces mesures fiscales. Dans le minibudget du 21 avril de l'an dernier, l'exemption de la taxe de vente sur l'essence utilisée par les appareils commerciaux a été modifiée de façon à exclure ceux qui sont utilisés pour des vols d'apprentissage. Le même budget confirmait que le remboursement de la taxe d'accise sur l'essence d'aviation, qui avait été imposée en décembre 1978, manifestement à l'intention des utilisateurs non commerciaux, ne s'appliquerait plus aux vols d'entraînement.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je voudrais prendre un instant pour faire consigner au compte rendu la description d'un de ces petits exploitants qui ont une base fixe. Je citerai à titre d'exemple le dénommé Jim Marker qui s'occupe de l'entraînement des futurs pilotes dans la région de Belleville. De fait, il s'intéresse aux choses de l'air dans la région de Belleville depuis de nombreuses années. C'est un homme fort dévoué. Je doute fort qu'il ait jamais tiré le moindre revenu de l'entreprise qu'il soutient financièrement depuis vingt ans. De fait, je sais qu'il investit régulièrement dans l'entreprise. C'est parce qu'il est vice-président d'une grande société de la région de Belleville qu'il lui est possible de remplir ses fonctions aussi bien qu'il le fait.